



CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone 48 44 88

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 1993

Sont présents :

M. Fornerone, Maire

MM. Piazzalunga, Schorer, Conseillers administratifs

Mmes Babel, Banderet, Cattaneo, Léon, Mazzoli et Piffaretti

MM. Boissonnas, Collaud, Corthésy, De Bay, Decrey, De Felice, Favre, Fischer, Gobet, Grandgirard, Maunoir, Maxwell, Paychère, Pouilly, Renggli, Rossier, Schambacher, Sommaruga et Zogg.

M. De Felice quitte la salle au point 10. de l'ordre du jour et réintègre la séance au point 11.

Excusés :

M. Favre

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 1993.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Rapports des commissions.
4. Demande d'un crédit de Fr 72'000,- en vue de la construction d'un trottoir au chemin du Petit-Bel-Air (avec la commune de Chêne-Bourg). Discussion. Vote.
5. Demande d'un crédit de construction de Fr 4'170'000,- en vue de la transformation et l'agrandissement de l'Auberge communale et de la Salle des Fêtes. Discussion. Vote.
6. Demande d'un crédit de construction de Fr 160'000,- en vue de l'aménagement du trottoir sud et plantations à la rue de Genève (tronçon avenue Adrien-Jeandin/douane de Moillesulaz). Discussion. Vote.

./.

7. Demande d'un crédit de Fr 105'000,- en vue de l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'un élévateur électrique pour le service "Voirie & Espaces Verts". Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 200'000,- en vue de l'aide aux chômeurs. Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- à titre de subvention extraordinaire au "CS Chênois". Discussion. Vote.
10. Modifications des statuts de la "Fondation pour le logement de la commune de Thônex". Discussion. Vote.
11. Projet de délibération :
 - 11.1. Projet de délibération déposé dans le délai légal par les groupes Radical, Socialiste, PDC et Libéral demandant que la commune de Thônex participe à nouveau "Aux Vendémiaires" dès 1993.
12. Communications et propositions du Conseil administratif.
13. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 1993.

Les remarques suivantes sont apportées :

M. SOMMARUGA : à la page 307 au point 11.3 aimerait que l'on ajoute la réponse du Conseil administratif :

- "... l'objectif est de supprimer cette antenne en raison de l'installation du Télé-réseau".

Concernant la lettre de M. FOLLMI qui figure à la page 297 du procès-verbal, la dernière phrase du 1er paragraphe n'avait pas été lue lors du dernier Conseil dont voici les termes :

- "...C'est là, certes, une formule compliquée pour une direction de crèche mais, en l'état, la seule qui me paraît viable si nous voulons sortir d'une situation difficile suite à une nomination *insuffisante aux termes des normes cantonales, sur la teneur desquelles nous étions pourtant tombés d'accord*".

M. PIAZZALUNGA : remarque qu'une fois de plus des fuites ont lieu au service de la Protection de la Jeunesse.

Suite à ces remarques il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Annonce que M. Jean-Pierre VINCENT, responsable du service "Espaces Verts", a été victime d'un accident de la circulation le 11 juin 1993, et lui souhaite un prompt rétablissement.

2.2. Le groupe radical a déposé un projet de délibération ayant pour but de favoriser les activités culturelles à Thônex. Ce projet ayant été déposé hors délai il sera traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal, fixée au mardi 28 septembre 1993 et le Bureau au lundi 20 septembre 1993.

2.3. Dates à retenir :

- 4 juillet – Promotions scolaires
- 1er août – Fête nationale à Chêne-Bourg.

3. Rapport des commissions

3.1. Mme LEON, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" du 25 mai 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Concernant le projet de transformation de l'école Marcelly/Tronchet la commission n'est pas entrée en matière sur ce point.

Plan localisé de quartier "Thônex-Village" :

Le projet ne correspondant pas à un certain nombre de points mentionnés dans la prise de position de la commission "Etudes & Urbanisme" du 6 juin 1990, notamment l'aspect villageois et la convivialité ne sont pas respectés. La commission décide de le ré-examiner lors d'une séance ultérieure".

M. le Président rappelle que cette séance est fixée au jeudi 24 juin 1993.

- 3.2. M. GRANDGIRARD rapporteur de la commission "Oeuvres pour la jeunesse" du 3 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Après discussion avec M. HINDERBERGER, Inspecteur des écoles et M. ABOUDARAM, Directeur du Collège du Foron, concernant le parlement des jeunes, il a été décidé de créer une commission "Ad-hoc" qui sera convoquée cet automne".

- 3.3. M. GOBET rapporteur de la commission de "Circulation" du 8 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Les commissions de "Circulation" et d'"Etudes & Urbanisme" ont débattu ensemble de deux projets, dont le réaménagement du parking de la Mairie et de ses accès. Pour la majorité des commissaires, ce projet est onéreux et trop bétonneur. Le Conseiller administratif délégué aux Travaux a accepté de retirer ce point de l'ordre du jour et de présenter en septembre un nouveau projet, en tenant compte des amendements formulés. Quatre votes ont été exprimés par les deux commissions.

Soit :

Le principe du réaménagement :

- commission de "Circulation" : 7 "oui" et 2 abstentions*
- commission d'"Etudes et Urbanisme" : 10 "oui" et 2 abstentions.*

Trois amendements ont été proposés :

- 1. Déplacer l'entrée du centre de Voirie après les couches.*
 - les 2 commissions : 10 "oui", 2 "non" et 2 abstentions.*
- 2. Rétrécir la route d'accès :*
 - pour les 2 commissions 6 "oui", 2 "non" et 6 abstentions.*
- 3. Obstruer totalement la sortie sur l'avenue de Thônex :*
 - pour les 2 Commissions 7 "oui" et 7 abstentions".*

- 3.4. M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" du 8 juin, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission n'est pas entrée en matière au sujet de la transformation et l'agrandissement de la Mairie, ainsi que de la transformation de la villa CHENNAZ en salle du Conseil municipal".

- 3.5. M. POUILLY, rapporteur de la commission des "Naturalisations" du 10 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Après discussion, le Conseil administratif répondra au Conseil d'Etat sur le refus d'une naturalisation sans préciser les motifs puisque le débat a lieu à huis-clos".

- 3.6. M. POUILLY, rapporteur de la commission des "Finances" du 10 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"En ce qui concerne le réaménagement du centre de Voirie et la rénovation du groupe scolaire "Marcelly/Tronchet", ces deux points ont été retirés de l'ordre du jour puisqu'ils ont été refusés lors des commissions "Etudes & Urbanisme".

4. Demande d'un crédit de Fr 72'000,- en vue de la construction d'un trottoir au chemin du Petit-Bel-Air (avec la commune de Chêne-Bourg).

M. FORNERONE donne des explications sur les travaux qui vont être effectués et indique encore que le Conseil administratif est favorable à l'élaboration de ce projet car il se trouve en grande partie sur la commune de Thônex.

M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" du 8 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a accepté ce projet par 6 "oui", 2 "non" et 4 abstentions".

M. GOBET, rapporteur de la commission de "Circulation" du 8 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Le vote de la commission de "Circulation" a été le suivant : 4 "oui", 3 "non" et 1 abstention.

M. POUILLY, rapporteur de la commission des "Finances" du 10 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Ce crédit a été accepté par 5 "oui", 2 "non" et 3 abstentions".

La discussion est ouverte :

M. MAXWELL : le trafic de transit passant par le chemin du Petit-Bel-Air pour rejoindre la ville décharge le centre de Thônex, mais il apporte un supplément de trafic dans l'autre sens.

Le chemin du Petit-Bel-Air est un chemin vicinal très dangereux pour les raisons suivantes :

- il a une largeur ambiguë, ce qui implique une vitesse élevée et des dépassements de deux roues avec des véhicules venant en face;
- il comporte un tronçon rectiligne d'où une forte accélération des automobilistes et des motards;
- il manque un trottoir du côté thônésien, d'où un manque de visibilité et un risque potentiel de collision entre les riverains et les autres usagers du chemin.

D'autre part, le chemin du Petit-Bel-Air constitue une liaison pour les cyclistes et les piétons, le dimanche, entre le centre de Thônex, le domaine de Bel-Air et la campagne genevoise.

Les avantages de cet aménagement sont :

- la réduction de la largeur de la bande de roulement qui a un effet psychique d'augmentation de vitesse donc, une diminution réelle de la vitesse,
- l'éloignement de la route par rapport aux riverains qui sortent de leur propriété.

Nous tenons à remercier Chêne-Bourg pour sa collaboration dans un aménagement qui n'est pas dans le seul intérêt des automobilistes.

M. SCHORER précise que la principale raison de la création de ce trottoir est la sécurité des piétons et spécialement celle des collégiens se rendant au Cycle du Foron.

M. CORTHESEY fait les remarques suivantes au nom du groupe libéral :

"Nous regrettons que Chêne-Bourg n'ait pas joué cartes sur table dès le début et a présenté ce projet saucissonné, soit d'abord Fr 80'000,- pour le carrefour et maintenant Fr 72'000,- pour le trottoir. Nous regrettons aussi que les diverses remarques formulées par Thônex n'ont pas été entendues. Nous ne sommes pas contre les trottoirs quand ceux-ci sont nécessaires. Si ces modifications peuvent améliorer la sécurité, tant mieux ! Bien que nous n'y croyons guère ! Il y a aussi le danger des deux roues tombant sur ces bords de trottoir. Pour ne pas faire capoter ce projet nous nous abstiendrons lors du vote".

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet d'aménagement du chemin du Petit-Bel-Air par la commune de Chêne-Bourg,
- Vu que cet aménagement touche en partie la commune de Thônex à l'intersection chemin du Petit-Bel-Air/ch. des Mésanges,
- Vu le crédit voté par le Conseil municipal de Fr 80'000,- en date du 23 juin 1992 à titre de participation aux travaux réalisés par la commune de Chêne-Bourg à cet endroit,
- Vu le préavis favorable de la commission "Etudes & Urbanisme" du 8 juin 1993,
- Vu le préavis favorable de la commission de "Circulation" du 8 juin 1993,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 10 juin 1993,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 14 voix "pour", 2 voix "contre" et 7 abstentions) ./.

(suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De participer financièrement à la réalisation d'un trottoir au chemin du Petit-Bel-Air et chemin des Mésanges par la commune de Chêne-Bourg, selon projet adopté par la commune de Thônex.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit de Fr 72'000,- à titre de participation à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de Fr 72'000,- selon les modalités fixées pour le crédit voté le 23 juin 1992, soit au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement jusqu'en 2007.
5. **Demande d'un crédit de construction de Fr 4'170'000,- en vue de la transformation et l'agrandissement de l'Auberge communale et de la Salle des Fêtes.**

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux & Bâtiments" donne des explications sur ce projet qui date de 10 ans et qui a été interrompu le 17 septembre 1987 par l'incendie de la Salle des Fêtes, laquelle a dû être reconstruite dans son état d'origine pour des raisons d'assurances, de rapidité d'exécution et d'autorisations.

Ce projet est scindé en trois objets :

1. **L'Auberge communale :**

Sa rénovation et son entretien paraissent indispensables vu la vétusté des installations. Suite à ces travaux le loyer sera revalorisé avec le ou les gérants éventuels.

2. Salle des Fêtes :

La création d'une nouvelle cuisine est prévue, ainsi qu'un projet d'amélioration de l'arrière-scène.

3. Bâtiment annexe :

Ce bâtiment comprend la restructuration des locaux qui seront mis à disposition des différentes activités.

Mme LEON rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" du 25 mai 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission se prononce en faveur du projet global par 9 voix "pour" et 3 abstentions".

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 25 mai 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Une proposition de voter chacun des postes séparément est refusée. Le vote en bloc a recueilli 6 voix "pour" et 5 voix "contre" et le vote sur l'ensemble du crédit 6 voix "pour" et 5 abstentions".

M. SCHAMBACHER demande si le loyer que le Conseil administratif a prévu pour l'Auberge est bien calculé en fonction de l'amortissement du coût des travaux. Si l'on calcule que nous devons investir plus de 2 millions à un taux de 6 % actuel cela représente un coût de Fr 127'000,- annuel, alors que le loyer prévu est de Fr 80'000,- annuel, ce qui laisse un déficit pour le contribuable de Fr 54'500,- environ. Nous demandons donc que ce loyer soit adapté au taux hypothécaire.

M. SCHORER : l'Auberge communale représente une qualité sociale d'une commune, c'est le lieu où se réunit la population. Par conséquent nous ne pouvons pas calculer le rendement d'une somme dépensée en retentissement ou en loyer, car c'est un centre attractif.

M. CORTHESEY donne lecture de la prise de position du parti libéral :

"Nous ne sommes toujours pas convaincus du besoin réel des travaux pour la Salle des Fêtes et surtout pour la énième cuisine. La commission n'a pas accepté le vote par objets nous nous rallions donc démocratiquement au vote en bloc et nous ne nous opposerons pas à ce crédit".

M. SOMMARUGA : dans les investissements proposés aujourd'hui pour la rénovation du restaurant, il y a une partie de travaux qui sont des entretiens différés qui ne doivent pas être pris en considération comme plus-value amenant une augmentation de loyer. D'autre part, il ne faut pas faire un calcul d'amortissement sur 10 ans mais sur 25 ou 30 ans.

Lors de la fixation du loyer il faudra tenir compte des loyers pratiqués sur le marché actuel pour qu'il n'y ait pas de trop grande disparité tout en tenant compte de la présence de ce restaurant qui anime énormément la Commune.

En ce qui concerne la proposition du vote séparé, la fraction socialiste ne s'y oppose pas étant bien précisé qu'elle est favorable sur l'ensemble du projet.

M. RENGGLI : les Indépendants voteront ce projet.

M. GRANDGIRARD : le groupe radical va voter ce projet globalement.

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le besoin d'améliorer le bâtiment existant de la Salle des Fêtes et de l'Auberge communale construit en 1970,
- Vu le projet présenté par le bureau d'architectes GUEX & FAVERO,
- Vu le préavis favorable de la commission "Etudes & Urbanisme" du 25 mai 1993,

./.

(suite) :

- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 25 mai 1993,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 4'170'000,- en vue de la transformation et l'agrandissement de l'Auberge communale et de la Salle des Fêtes.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 4'170'000,- au moyen de 25 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1994 à 2018.
6. **Demande d'un crédit de construction de Fr 160'000,- en vue de l'aménagement du trottoir sud et plantations à la rue de Genève (tronçon avenue Adrien-Jeandin/douane de Moillesulaz).**

M. FORNERONE donne quelques explications supplémentaires concernant ce projet.

Mme LEON, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" du 25 mai 1993, donne lecture des conclusions de son rapport ainsi que celles de la commission des "Finances" du 25 mai 1993 :

"Les deux commissions ont donné leur accord à l'unanimité pour la restructuration et la plantations d'arbres à l'avenue Adrien-Jeandin et la rue de Genève".

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 25 mai 1993, approuve les conclusions de Mme LEON.

La discussion est ouverte :

M. GOBET, au nom du parti écologiste est heureux de l'initiative de planter des arbres, et rappelle sa proposition de planter 3 arbres supplémentaires dans la rampe d'accès du parking de dissuasion.

M. FORNERONE cette proposition a été prise en considération et a été discutée au niveau de la "Fondation pour le logement de la commune de Thônex".

M. RENGGLI signale que les Indépendants voteront ce projet du bout des lèvres car cela met le prix de l'arbre à Fr 12'300,- pièce.

M. POUILLY : il est peut-être gênant de planter des arbres dans des bacs mais c'est tout de même une amélioration puisque l'on ne peut pas le faire en pleine terre. Nous espérons que par la suite il y aura des plantations au niveau du parking de dissuasion".

En réponse à M. CORTHEZY, M. FORNERONE indique que le chantier commencera dès que le délai référendaire sera écoulé.

La parole n'étant plus demandé le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 - Vu le projet présenté par le bureau d'ingénieur civil F. HERRERA,
 - Vu le préavis favorable de la commission "Etudes & Urbanisme" du 25 mai 1993,
 - Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 25 mai 1993,
- ./.

(suite) :

- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 160'000,– en vue de l'aménagement du trottoir sud avec plantations à la rue de Genève (tronçon : avenue Adrien-Jeandin/Douane de Moillesulaz).
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 160'000,– au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1994 à 2008.
-
7. **Demande d'un crédit de Fr 105'000,– en vue de l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'un élévateur électrique pour le service "Voirie & Espaces Verts".**

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "Travaux & Bâtiments", donne quelques explications sur ces achats :

7.1. Chariot élévateur :

Cet élévateur électrique sera utilisé dans les sous-sols du Centre de Voirie, ainsi que pour les futurs locaux de la Protection civile. Son coût est d'environ Fr 50'000,–.

7.2. Tracteur-tondeuse à gazon :

La surface des grands espaces verts à tondre est d'environ 22.000 m². Après un calcul et un essai sur les terrains, nous avons constaté qu'avec un tel engin nous économisons environ 800 h. de travail par année. Ce qui représente environ un demi-poste.

M. POUILLY rapporteur de la commission des "Finances" du 10 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Cet objet a été voté à l'unanimité par la commission".

La discussion est ouverte :

M. RENGGLI : en commission nous avons manqué de données techniques, ce qui a été rétabli ce soir. A l'avenir, nous souhaiterions avoir ces données en commission. Nous voterons ce crédit sans regret car vous nous avez convaincus.

M. SOMMARUGA approuve la remarque de M. RENGGLI et informe que la fraction socialiste votera ce crédit. Toutefois, il aurait été judicieux de reporter dans le temps l'achat d'un tracteur-tondeuse, afin d'utiliser les services des chômeurs arrivant en fin de droit pour la saison d'été.

M. GOBET : le groupe écologiste ne votera pas contre le crédit concernant l'élévateur par contre il s'abstiendra au sujet du tracteur-tondeuse car il y a une pollution sonore et d'hydrocarbures qu'il faudrait songer à diminuer.

M. GRANDGIRARD : le groupe radical soutient l'acquisition de ces 2 machines, et pense qu'avec cette tondeuse le service des "Espaces Verts" sera encore plus efficace.

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le besoin de renouveler certaines machines du service "Voirie & Espaces Verts",
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 10 juin 1993,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 21 voix "pour" et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 105'000,- en vue de l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'un élévateur électrique pour le service "Voirie & Espaces Verts".
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 105'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1994 à 1998.
-
8. **Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 200'000,- en vue de l'aide aux chômeurs.**

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux "Affaires Sociales" : une partie de ce crédit servira dans un premier temps à élaborer et à structurer le programme d'aide aux chômeurs. L'attribution du solde de cette somme sera décidée lors de la prochaine séance de commission sociale le 29 juin prochain.

M. MAUNOIR rapporteur de la commission des "Affaires Sociales" du 18 mai 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a voté à l'unanimité pour collaborer avec l'association "Réalise" au Centre des Loisirs car ce lieu paraît plus convivial, et a proposé que la commission des "Finances" vote un crédit de Fr 200'000,- afin d'augmenter le budget à ce sujet pour pouvoir faire des actions concrètes".

M. POUILLY, rapporteur de la commission des "Finances" du 10 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Ce travail se répartira en 3 volets :

- 1. Espace, information, dialogue, orientation.*
- 2. Un programme d'occupation temporaire avec encadrement social pour 6 chômeurs à Thônex.*
- 3. La coordination des bénévoles de la municipalité.*

Au vote le crédit est accepté à l'unanimité".

M. SOMMARUGA remercie pour la rapidité avec laquelle ce sujet a été abordé. Il indique encore que l'association "Réalise" est une association des Trois-Chênes qui a une longue expérience, et est un partenaire tout à fait fiable.

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le nombre grandissant de chômeurs sur la commune,
- Vu le préavis favorable de la commission "Affaires Sociales" du 18 mai 1993,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 10 juin 1993,
- Sur proposition du Conseil administratif, ./.

(suite) :

– A L'UNANIMITE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 200'000,- sur la rubrique 58.366 afin d'accentuer l'aide de la commune aux chômeurs.
2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- à titre de subvention extraordinaire au "CS Chênois".

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux "Sports", précise que le "CS Chênois" sollicite une aide supplémentaire afin d'obtenir sa licence de maintien en LNB. Une telle demande d'aide pourrait être valable pour d'autres clubs des communes chênoises.

Il est à noter que les Conseils municipaux des deux autres communes chênoises ont déjà voté ce crédit.

M. POUILLY, rapporteur de la commission des "Finances" du 10 juin 1993, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Après un long débat et vu que les commissaires n'ont pas pu consulter la comptabilité, il est décidé d'ajouter une motion en ces termes : "En cas de non-obtention de la licence de la ligue nationale cette somme sera déduite de la subvention ordinaire 1994". Au vote : 8 voix "pour", 1 voix "contre" et 1 abstention".

M. SOMMARUGA a eu un long entretien avec M. DE LA GANDARA, vice-président du "CS Chênois", au sujet de la situation du club. De cet entretien il en découle les informations suivantes :

- Une période du "CS Chênois" a été vécue dans la mégalomanie, comme d'ailleurs dans d'autres clubs sportifs, il m'a été d'ailleurs précisé que c'était un parallèle exact avec la situation de spéculation dans le bâtiment.
- Il y a 4 ans, le budget du "CS Chênois" était de environ Fr 1'700'000,- ce qui était totalement au-dessus des moyens de ce club et, cette année, il a été réduit à un peu plus d'un million de francs. Pour l'année prochaine il sera réduit à Fr 850'000,-.
- La dette du club est élevée. A ce jour, grâce au nouveau comité elle est réduite à Fr 600'000,- essentiellement par des contributions privées et des membres du Comité. Sur ces Fr 600'000,- il y a Fr 500'000,- qui sont cautionnés par des personnes qui se sont portées garantes du paiement de ces dettes. Ces mêmes personnes étaient, à l'époque, les promoteurs de transferts de joueurs coûteux qui n'ont, malheureusement, pas amenés plus de spectateurs.

Aujourd'hui on nous demande un crédit supplémentaire, et nous allons payer des deniers publics ce que les membres du club qui se sont portés garants n'ont pas encore versés. Pour ne pas les citer se sont : MM. BACIOCCHI, DESJACQUES, HEIMBERG. Si nous acceptons ce crédit nous allons en partie payer les dettes de ces personnes.

Il n'est pas exact que ces Fr 25'000,- sont destinés au maintien du "CS Chênois" en LNB. Selon M. DE LA GANDARA, le club est à même d'obtenir sa licence à fin juin sans notre subvention.

Le Bureau du Centre Sportif a été saisi d'un rapport de 36 pages expliquant la situation au mois de septembre 1992. Toute la situation financière figurait dans ce rapport ainsi que tous les progrès qui avaient été faits et je regrette que ce rapport soit resté confidentiel.

Compte tenu que la demande était déjà déposée en septembre, et que des documents existaient, la fraction socialiste est surprise que le débat soit mené rapidement avec des informations inexistantes ou précaires. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons de voter ce crédit et demandons instamment que l'on fasse, à l'avance, par rapport au budget de l'année prochaine, une analyse et une rencontre avec le Comité du "CS Chênois".

M. BOISSONNAS fait remarquer qu'il laisse à M. SOMMARUGA l'entière responsabilité des noms des personnes qu'il a cités, et qui n'ont pas tenus leurs engagements.

M. SOMMARUGA précise que se sont des personnes qui se sont engagées avec des cautions qui n'ont pas encore été payées.

M. SCHORER souligne que M. BACIOCCHI, dont le nom a été évoqué, était un promoteur immobilier qui n'a rien à voir avec notre concessionnaire de la voirie.

M. PIAZZALUNGA trouve déplacé de citer des noms, ce n'est pas très élégant et si l'on cite des noms il faut tous les citer. D'autre part, vous n'avez pas cité les noms des personnes qui s'engagent financièrement afin de soutenir ce club. Le Conseil intercommunal, qui a la représentation d'un membre de chaque parti dans chaque commune, va se réunir en septembre, au Centre Sportif, afin de régler une fois pour toutes ces problèmes de subventions au coup par coup.

M. SOMMARUGA précise qu'il a indiqué que les personnes membres du Comité ainsi que des amis du club qui avaient versé Fr 500'000,- si je n'ai pas cité d'autres noms c'est qu'ils ne m'avaient pas été donnés. J'estime que c'est un effort considérable qui a été fait et je l'ai souligné.

M. GRANDGIRARD : j'ai déclaré en commission que j'étais prêt à soutenir le club Chênois et à verser ces Fr 25'000,- mais je demandais un éclaircissement par la suite afin que ce club soit redressé à long terme.

M. DECREY regrette que l'on cite des personnes qui n'ont soit-disant pas payé ce qu'elles devaient car certaines d'entre elles font toujours partie du Comité et y ont mis passablement d'argent. Des gens comme M. HEIMBERG ainsi que d'autres militent depuis 40 ans pour ce club ont investi de grosses sommes. Il est lamentable de reprocher à ces gens de n'avoir pas cautionné les dettes.

Comme il a été discuté en commission il est nécessaire d'étudier à long terme la possibilité d'éponger ces dettes. Le PDC votera ces Fr 25'000,-.

M. GOBET : premièrement, le parti écologiste est très ennuyé que ce soit les contribuables qui doivent payer des dettes contractées par des dirigeants qui ont fait d'énormes dépenses pour des joueurs professionnels. Deuxièmement, les Fr 25'000,- de ce soir ne vont certainement pas sauver le "CS Chênois" de la chute en première ligue puisque le nombre d'équipes en LNB passera ces prochaines années de 24 à probablement à 10 en 1995. Troisièmement, ce qui est important serait de sauver le mouvement junior, c'est pour cette raison que le parti écologiste serait très favorable à ce que les comptabilités soient séparées entre les juniors et les professionnels ou semi-professionnels. En d'autres termes nous ne voterons pas ce crédit de Fr 25'000,-.

M. RENGGLI : le renom du Chênois existe en l'on en parle, c'est la raison pour laquelle les Indépendants voteront pour ce crédit.

M. POUILLY tient à relever que des gens ont fait des cautions alors qu'ils avaient déjà pris des engagements très élevés auparavant. De ce fait ils ont aidé le club à aller dans un lourd endettement. Si ces cautions n'avaient pas existées le club n'aurait peut-être pas fait de dépenses à certains moments.

D'autre part, nous demandons depuis plusieurs années les résultats financiers des clubs que nous subventionnons. Il est décevant qu'au sein du Conseil du Centre Sportif nous n'ayons pas ces documents afin de prendre des décisions en connaissance de cause.

M. PIAZZALUNGA : si les objectifs ne sont pas définis dans les mois à venir nous aurons exactement les mêmes problèmes dans 2 ans sans rien avoir réglé. Si nous ne voulons pas nous impliquer dans les clubs sportifs, ayons le courage de dire à notre population que nous ne voulons pas de clubs d'élites sur le territoire des Trois-Chênes et ne votons pas les crédits futurs pour une nouvelle étape au Centre Sportif car ceci irait à l'encontre des clubs qui l'utiliserait.

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la situation financière du "CS Chênois" football et son maintien en ligue nationale B,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 10 juin 1993,
./.

(suite) :

- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 17 voix "pour", 1 voix "contre" et 5 abstentions),

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- sur la rubrique 34.365 à titre de subvention extraordinaire au "CS Chênois" football.
2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
3. En cas de non-obtention de la licence de la ligue nationale cette somme de Fr 25'000,- sera déduite de la subvention ordinaire 1994.

10. Modifications des statuts de la "Fondation pour le logement de la commune de Thônex".

M. FORNERONE, Président de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex donne quelques explications sur les modifications du statut de cette Fondation.

Après quelques demandes d'éclaircissements le projet de délibération suivant est voté :

- Vu les statuts de la "Fondation de la commune de Thônex pour le logement" acceptés lors de la séance du 15 mai 1984,
- Vu le projet de modifications accepté par le "Conseil de fondation" en date du 7 juin 1993, ./.

(suite) :

- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 17 voix "pour", 4 voix "contre" et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. D'accepter la modification des articles 9, al. 3 et 18, al. 2 des statuts de la "Fondation de la commune de Thônex pour le logement" comme suit :

Teneur actuelle

Propositions de modifications

Article 9

Durée des fonctions des membres du Conseil

Ils sont rééligibles pour deux mandats au maximum. Est réputé démissionnaire tout membre du conseil, élu conformément à l'article 8 lettre a) et b), qui transfère son domicile hors de la Commune. La limite d'âge est fixée à 70 ans.

*Ils sont rééligibles.
Est réputé démissionnaire tout membre du Conseil élu conformément à l'article 8, lettre a) et b) qui transfère son domicile hors de la Commune. La limite d'âge est fixée à 70 ans maximum au moment de l'élection.*

Article 18

Délégation de compétences

Il peut notamment désigner un comité de direction, chargé de l'expédition des affaires courantes. Il peut confier la gestion des immeubles à un ou des tiers.

Il peut confier la gestion des immeubles à un ou des tiers.

11. Projet de délibération

Projet de délibération déposé dans le délai légal par les groupes Radical, socialiste, PDC et Libéral demandant que la commune de Thônex participe à nouveau "Aux Vendémiaires" dès 1993.

Avant d'ouvrir la discussion M. BOISSONNAS tient à faire la remarque suivante :

- Il serait judicieux que les auteurs de ce projet de délibération n'utilisent pas les armes de la commune de Thônex sur leur papier à lettre.

M. SOMMARUGA, Secrétaire, donne lecture du projet de délibération.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux "Loisirs" trouve que les gens sont mal renseignés. Le projet de délibération date du 9 juin 1993 et le procès-verbal des 3 Conseillers administratifs délégués à la "Culture" du 27 mai 1993.

"Vendémiaires : Cette manifestation ayant changé de forme, puisqu'il s'agit actuellement d'une activité organisée conjointement avec le Collège Claparède et en accord avec un thème traité par celui-ci la commune de Thônex décide de rejoindre les deux autres communes chénoises pour son organisation. Cependant le nom de cette manifestation changeant chaque année et nous proposons "Les Automnes de Claparède".

et le procès verbal de la séance des "Vendémiaires Chênois" du 1er juin :

"M. SCHORER accepte de reconsidérer la position de Thônex et accepte de participer aux activités sous réserve du changement de nom vu le changement d'affectation. Si cette nouvelle se confirme c'est avec beaucoup de satisfaction que le Comité l'accueillerait en remettant sur pieds une tradition des Trois-Chênes".

Vu ces changements, c'est très volontiers que je vous demande d'accepter ce crédit de Fr 6'000,-.

M. PAYCHERE : ce projet de délibération ne mentionne pas de changement de nom. A priori, il ne s'agit pas d'une pirouette, puisque nous sommes en contact avec le Comité des "Vendémiaires". Un changement de nom amènerait une perte d'identité certaine de cette manifestation.

M. le Président rappelle qu'avant toute discussion il faut voter l'entrée en matière sur ce projet de délibération, ce qui est fait à l'unanimité.

M. BOISSONNAS demande si la discussion est abordée ce soir ou si elle est renvoyée en commission.

M. DE FELICE : il est évident qu'il faut que l'on en discute ce soir car nous n'aurons pas la possibilité de participer de manière utile "Aux Vendémiaires 1993" car il n'y aura pas de Conseil municipal avant la fin septembre.

Au vote il est décidé à l'unanimité d'en discuter ce soir.

M. ROSSIER signale que la fraction écologiste n'est pas contre la culture mais si elle n'a pas signé ce projet de délibération c'est qu'elle n'a pas été consultée. Il demande si l'on peut rajouter la fraction écologiste au vote.

M. DE FELICE : du fait que les écologistes sont d'accord avec cette proposition il est opportun de les associer pour montrer que c'est une volonté unanime du Conseil municipal.

M. SCHORER confirme à M. DECREY que le Comité "Des Vendémiaires" existe toujours.

M. DE FELICE tient à ce que ce poste soit prévu au budget 1994.

M. MAXWELL rappelle que le Collège Claparède organise une exposition ayant comme thème "Le Train" durant la semaine qui précède l'Escalade et qui se terminera par une exposition à la Salle des Fêtes.

M. RENGGLI : les Indépendants demandent à se joindre à ce projet de délibération, ce qui est accepté à l'unanimité.

Après discussion le projet de délibération suivant est voté :

- Vu le projet de délibération déposé dans le délai légal par les groupes Radical, Socialiste, PDC, Libéral, Ecologiste et Indépendant,
- Vu le caractère Chênois des Vendémiaires,
- Vu son origine thônésienne,
- Vu l'absence d'une manifestation semblable à Thônex,
- Vu la nécessité de renforcer notre collaboration avec nos voisins dans plusieurs domaines, notamment culturel,
- **A L'UNANIMITE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. Que Thônex rejoigne les "Vendémiaires" dès 1993.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 6'000,- à ajouter au poste 30.363 de l'exercice 1993.
3. De prévoir un poste "Vendémiaires" au budget 1994.
4. De charger la commission des "Loisirs" de désigner le(s) délégué(s) au comité des "Vendémiaires".
5. De charger le Conseil administratif des démarches auprès du comité des "Vendémiaires".

Mme LEON rappelle que M. Jean-Pierre CHENU, ancien Conseiller administratif, était l'initiateur de ces "Vendémiaires".

12. Communications et propositions du Conseil administratif :

12.1. M. FORNERONE, Maire

- 12.1.1. Le 50 Km/h est généralisé sur le territoire de la commune.
- 12.1.2. Le DTP va établir la liaison entre les établissements de Bel-Air et l'Hôpital de Gériatrie.
- 12.1.3. L'Etat a entrepris le démarrage des travaux du giratoire Jeandin/Petit-Senn/Av. de Thônex.
- 12.1.4. Le 26 juin 1993, inauguration de l'autoroute de contournement.
- 12.1.5. Les travaux d'abaissement des seuils à la route d'Ambilly commenceront le 5 juillet 1993.
- 12.1.6. Une cérémonie de mise à disposition des espaces de jeux Adrien-Jeandin aura lieu le vendredi 2 juillet 1993 à 10h.
- 12.1.7. La commune de Chêne-Bourg projette d'aménager un giratoire à "la route de Jussy/rue François-Jacquier/rue François-Pérreard/chemin de la Gravière".

12.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif

- 12.2.1. Par manque d'inscriptions le séjour de la colonie de vacances prévu dans les Vosges est supprimé en accord avec le Comité des Colonies et la commune de Chêne-Bourg.

12.2.2. La sortie des aînés est prévue le mercredi 15 septembre 1993 en Gruyère.

12.3. M. SCHORER, Conseiller administratif

Pas de communications.

13. Propositions individuelles et questions.

13.1. M. GRANDGIRARD : suite à une demande faite par MM. ABOUDARAM, Directeur du Collège du Foron, Gérard MAURY et Gabriel BITTAR, riverains du chemin du Foron, il est communiqué à la commission de "Circulation" les points suivants :

1. Inclure le chemin du Foron dans le concept de circulation
2. Etudier le problème du parking des voitures entre le passage à niveau et le cycle du Foron.
3. Le problème de l'arrêt du bus 31.

Pour ce dernier point un texte sera remis au Conseil administratif et au président de la commission.

13.2. M. DECREY : qu'en est-il de l'aménagement de l'avenue Jeandin au niveau de ses modifications ?

M. FORNERONE : la commission de "Circulation" sera nantie d'aménagements provisoires à moyen terme du carrefour "avenue Jeandin/rue de Genève/entrée école Jeandin" ainsi que du quartier Edouard-Olivet et de la douane.

- 13.3. M. DECREY fait remarquer que le Conseil municipal a mis 5 minutes pour voter Fr 4'170'000,- et 35 minutes pour voter Fr 25'000,-.

- 13.4. M. MAXWELL : une "bourse exposition" sera organisée, en collaboration avec le Collège Claparède, à la salle des Fêtes le samedi 11 décembre sur le thème "Le Train".

M. BOISSONNAS remercie M. MAXWELL de toute l'énergie qu'il déploie pour la sauvegarde des petits trains notamment la ligne du "Tonkin".

- 13.5. M. ZOGG souhaite connaître le planning des travaux à la salle des Fêtes afin que les sociétés ayant des manifestations prévues dans cette salle puissent s'organiser.

M. FORNERONE : le Conseil administratif note ces remarques et prendra des dispositions nécessaires pour informer les sociétés concernées.

- 13.6. Mme LEON fait appel à des bonnes volontés pour le lancer de la "Pierre-à-Bochet" lors de la fête des Promotions.

- 13.7. M. DE FELICE aimerait que l'on explique le pourquoi de la différence entre la somme qui figure dans les comptes de la subvention de la Crèche "Les Cocolets" et la somme que cet établissement fait figurer dans ses propres comptes.

M. SCHORER : la raison de cette différence est que depuis le mois d'août 1992, la commune a payé les salaires ainsi que le loyer.

- 13.8. M. RENGGLI : pourrait-on contacter la ville de la Chaux-de-Fonds qui a investi Fr 1'500'000,- pour le compostage et l'énergie nouvelle, afin de connaître ses impressions, l'évolution, l'utilisation qui est faite du compost, de ses qualités, du gaz ainsi produit ?

M. FORNERONE : il existe une association "GICAL" (Groupement Intercommunal de Compostage Arve-Lac) qui s'occupe du compostage et souhaite que les Trois Chênes adhèrent ce groupement.

Le "GICAL" étudie l'installation d'une usine de compostage sur un terrain qui serait mis à disposition par l'Etat.

D'autre part, un entretien est prévue avec M. COTTON début juillet.

- 13.9. M. GOBET : serait-il possible que la commune prenne contact avec M. DEMONT qui fait également du compostage ? D'autre part, où la commune de Thônex déverse ses déchets qui sont compostables et à quel prix ?

M. FORNERONE : actuellement une partie des déchets part en incinération et l'autre partie est broyée au niveau des paysagistes.

M. GOBET ne pourrions-nous pas déverser les produits de tonte chez M. DEMONT qui demande Fr 60,- la tonne ce qui serait plus économique que l'incinération aux Cheneviers ?

M. FORNERONE : le Conseil administratif prend note de cette suggestion.

- 13.10. M. SOMMARUGA : que coûte le recyclage du verre à Thônex ?

M. FORNERONE : actuellement les récupérateurs de verre le prennent gratuitement alors qu'avant ils nous le payaient.

13.11. M. SOMMARUGA : à qui incombe l'entretien du cheminement qui part de la place douanière et qui longe le Foron jusqu'à la rue de Genève ?

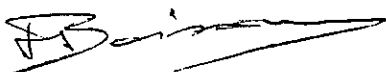
M. FORNERONE : le Conseil administratif va se renseigner à ce sujet.

13.12. M. SOMMARUGA : qu'en est-il du projet concernant les réaménagements des berges du Foron ?

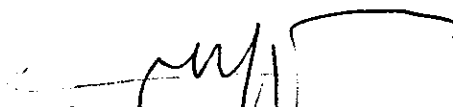
M. FORNERONE : les contacts avec les riverains ont été pris le processus est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h.40.

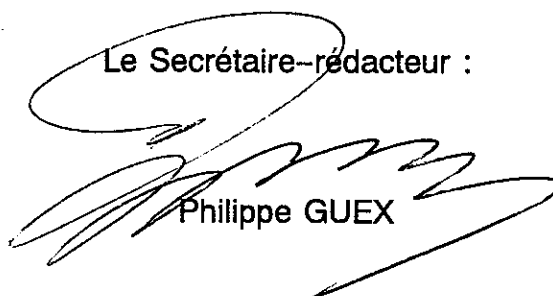
Le Président :


Jacques BOISSONNAS

Le Secrétaire :


Carlo SOMMARUGA

Le Secrétaire-rédacteur :


Philippe GUEX